



HAL
open science

Devenir paritaire en 2014 : Perturbations de la scène municipale de petites communes montagnardes

Lucie Bargel

► **To cite this version:**

Lucie Bargel. Devenir paritaire en 2014 : Perturbations de la scène municipale de petites communes montagnardes . Genre, pouvoir, représentation au niveau local , Nov 2014, Bordeaux, France. halshs-01334921

HAL Id: halshs-01334921

<https://shs.hal.science/halshs-01334921>

Submitted on 21 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Communication au colloque « Genre, pouvoir, représentation au niveau local », colloque de clôture de l'ANR GENEREL, IEP de Bordeaux, 13 et 14 novembre 2014.

Devenir paritaire en 2014 :

Perturbations de la scène municipale de petites communes montagnardes

Lucie Bargel

L'étude des scènes municipales de deux petites communes montagnardes françaises ouvre de nouveaux angles de recherche sur la représentation politique des femmes dans un contexte d'application de quotas sexués (Dahlerup (ed.) 2006; Krook 2006; Sénac-Slawinski 2009). Depuis la première application de la loi sur la parité en France en 2001, une série de travaux s'est attachée à ses effets politiques (Fassin et Guionnet (eds.) 2002; Bird 2003; Achin et al. 2007; Gateau, Navarre et Schepens (eds.) 2013; Achin et Lévêque 2014). Nous savons que la loi a produit essentiellement des effets là où elle est contraignante et peu dans les instances où elle n'est qu'incitative. Etudier les scènes politiques de deux communes de moins de 3500 habitants permet ainsi d'explorer la diffusion d'une norme paritaire au-delà du champ d'application de la loi. Cette démarche est restée rare, parce que les travaux sur la parité ont porté sur les endroits où la loi s'applique, mais aussi parce que les zones rurales étaient jusqu'à récemment peu investiguées par la sociologie politique (Bruneau et Renahy 2012; Vignon 2016). Globalement, la représentation politique des femmes au niveau local est sous-étudiée par rapport aux arènes politiques nationales (Pini et McDonald (eds.) 2011). Pourtant, une série de travaux a suggéré que les mandats locaux étaient particulièrement favorables aux femmes car ils étaient peu demandeurs en temps et en mobilité (Lovenduski 1986; Neyland et Tucker 1996; Briggs 2000). Cette idée peut être discutée (McDonald et Pini 2004), en particulier en France à l'aune de l'augmentation des prérogatives des élus locaux avec la décentralisation depuis les années 1980.

Ensuite, en mars 2014, la loi sur la parité s'est appliquée pour la première fois à l'une des deux communes étudiées, qui dépasse les 1000 habitants. Ce moment fournissait alors l'occasion d'éprouver à la fois les effets de la loi et les éventuels écarts qu'elle creuserait entre ces deux communes.

Enfin, le principe même de la loi sur la parité provient de l'idée, empiriquement fondée, selon laquelle les électeurs sont prêts à voter pour des femmes (Dolan 2014), et que le blocage de leurs candidatures provient des partis politiques (Sanbonmatsu 2006). Or, si les partis sont bien les lieux où se décident les investitures pour les élections nationales, ce n'est pas le cas lorsque

l'on s'intéresse aux moyennes (Bargel, Fassin et Latté 2007; 2013) et *a fortiori* aux petites communes. Le « vivier » de candidats et de candidates potentiel-le-s est alors composé de l'ensemble des habitants de la commune – et même parfois des communes voisines. Plus encore, l'activité politique n'est pas professionnalisée¹, et les élus municipaux qui cumulent avec d'autres mandats de professionnels de la politique constituent l'exception. Enquêter de petites communes fournit alors l'occasion d'examiner les effets de la loi de la parité dans un contexte différent de celui pour lequel elle a été pensée, et plus généralement de ré-interroger les liens entre force des partis politiques et élection de femmes, et entre professionnalisation de l'activité politique et représentation des femmes. Ce type de recherche invite enfin à s'intéresser aux relations entre les évolutions socio-économiques des communes et celles de leur recrutement politique, en croisant les logiques de genre et de classe sociale. Là encore, le faible nombre d'enquêtes empiriques autorise la perpétuation d'une série de stéréotypes sur les femmes élues au niveau local, qui seraient pour l'essentiel des femmes au foyer âgées et peu éduquées (Bristow 1980; Hollis 1987).

L'enquête s'est déroulée dans une vallée montagnarde de l'arrière-pays niçois, et plus particulièrement concentrée sur le canton de la haute-vallée, situé entre 800 et 2000 mètres d'altitude. Guède² en est le chef-lieu, avec 2000 habitants environ, et Sogue, sa voisine, compte 700 habitants. Autrefois agricoles et pastorales, ces communes sont aujourd'hui largement peuplée de retraités (40%) et d'employées des services publics hospitaliers et para-hospitaliers (centre de convalescence, maison de retraite, maison d'accueil spécialisée, etc.) qui s'y sont installés depuis les années 1990. Les deux communes comptent également de nombreuses résidences secondaires – 40% à Guède, 60% à Sogue - qui marquent un exode rural ancien. Elles compliquent aussi l'analyse des données INSEE car ces résidents occasionnels, absents des statistiques publiques, sont souvent électeurs et parfois élus dans ces communes (Bargel 2016). Des séjours ont été effectués dans la vallée en novembre 2013 et mars 2014 afin d'observer la campagne électorale municipale, de mener des entretiens avec des candidats et des élus, et de recueillir des archives privées concernant les précédentes élections³.

¹ Les indemnités brutes mensuelles des maires sont au maximum de 646€ pour les communes de moins de 500 habitants, de 1178€ pour celles comprises entre 500 et 1000 habitants, et de 1634 pour celles comprises entre 1000 et 3500 habitants. Les indemnités des adjoints évoluent de la même façon entre 250 et 627€. Celles des conseillers des communes de moins de 100 000 habitants sont au maximum de 228€ bruts mensuels. Elles sont fixées par le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2123-23 et 24)

² De façon à préserver l'anonymat des personnes enquêtées, les noms propres ont été changés et certains éléments d'identification du territoire omis.

³ Cette enquête a été possible grâce à une année de délégation CNRS au CESSP et un financement TEPSIS.

Nous allons d'abord examiner la présence de femmes dans les conseils municipaux des deux communes avant et après 2014, puis nous intéresser aux logiques politiques et sociales de leur recrutement.

I. La présence contrastée des femmes dans la vie politique municipale

Avant mars 2014, les communes de moins de 3500 habitants élisent leurs conseillers au scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage. Les candidats se présentent individuellement ou par liste, complète ou incomplète. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms et d'en ajouter, y compris de ceux de personnes non-candidates. Le décompte des voix a par conséquent lieu individuellement. Les personnes ayant obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés, et au moins un quart des suffrages des électeur-e-s inscrit-e-es, sont élues. Si tous les mandats n'ont pas été pourvus, un second tour a lieu : les candidat-e-s doivent alors obtenir une majorité relative des suffrages exprimés pour être élu-e-s. Ce mode de scrutin est difficilement compatible avec une règle paritaire.

A partir de mars 2014, il ne concerne plus que les communes de moins de 1000 habitants, à la différence cependant qu'il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas portée candidate. Les communes de plus de 1000 habitants passent pour leur part au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire. Les électeurs votent alors sur des listes paritaires et non-modifiables.

Le nombre de conseillers municipaux à élire varie, entre 7 et 69, selon la taille de la commune. Pour les communes qui nous intéressent, celles dont le nombre d'habitant est compris entre 100 et 499, comme Sogue avant 1995, élisent 11 conseillers municipaux, entre 500 et 1499 comme Sogue désormais, 15, et entre 1500 et 2499 comme Guède, 19.

A. Des petites communes non concernées par la loi

Suite à la première application de la loi sur la parité en mars 2001, la proportion de conseillères municipales en France passe de 22 à 33%. Elle passe de 21 à 30% dans les communes de moins de 3500 habitants, non concernées par la loi, et de 27 à 47% dans les autres. La moindre féminisation des conseils municipaux des petites communes persiste après les élections de 2008 : 32% contre 48% dans les villes de plus de 3500 habitants⁴.

⁴ Observatoire de la parité, 2005 et 2008.

1) *Sogue, l'absence ordinaire des femmes*

La plus petite commune de la haute vallée étudiée, Sogue, se situe en-deçà des moyennes nationales en termes de présence de femmes dans son conseil municipal. Des élections municipales de 1949⁵ à celles de 2008, sur 154 mandats de conseiller municipal à pourvoir, 10 l'ont été par des femmes. La première conseillère municipale, une femme « sans profession », a été élue lors d'élections partielles en 1980. Il a fallu ensuite attendre 1995 pour voir à nouveau une femme, enseignante agrégée du secondaire, issue d'une vieille famille locale et fille d'un ancien conseiller municipal, siéger au Conseil.

Les élections municipales de 2001 marquent un tournant à plusieurs égards. D'abord, une liste d'opposition remporte suffisamment de suffrages pour entrer au Conseil. Ensuite, cette liste a été menée par une femme, MCF (*Associate professor*) à l'Université de Nice, dirigeante associative, et elle aussi issue d'une vieille famille locale. Elle devient alors conseillère municipale d'opposition, en compagnie de quatre hommes de sa liste. Enfin, lors de cette élection très disputée, deux femmes obtiennent le plus de suffrages (362 et 359 voix sur 680 suffrages exprimés et 801 inscrits). La mieux élue devient 2^{ème} adjointe et première femme adjointe de la commune, ce qui n'est sans doute pas sans lien avec la « parenthèse enchantée » de 2001 au cours de laquelle la présence des femmes en politique avait été fortement valorisée pour résoudre la « crise de la représentation » (Achin et al. 2007). L'unique élue sortante est reconduite, elle est la 5^{ème} mieux élue des 30 candidat-e-s.

En mars 2008, la campagne est à nouveau très disputée et, cette fois, l'équipe du maire en place depuis 1983 perd les élections. La liste de l'ancienne équipe d'opposition obtient la majorité ; mais la précédente tête de liste n'y figure plus. La liste est cette fois menée par un homme, cadre du public, membre du Parti socialiste, et petit-fils d'un ancien maire de Sogue, qui devient maire à son tour. Quatre femmes sont nouvellement élues, et l'une d'elles, coiffeuse indépendante, devient 1^{ère} adjointe. Elle avait été candidate, non-élue, en 2001, et venait alors de prendre sa retraite. Comme de nombreuses femmes dans son cas (*Ibid.*), elle présente en entretien son accession au poste de première adjointe comme le résultat de la volonté du maire, et non d'une ambition personnelle :

« Monsieur Verdet [le maire] a souhaité que ce soit une femme, qui soit première adjointe, il souhaitait que ce soit une femme, il fallait quelqu'un qui soit libre dans sa vie, qui puisse se consacrer...

- C'était important que ce soit une femme ?

- Je pense oui, de la part de monsieur Verdet, il voulait que la femme ait son rôle à jouer. Bon hélas c'est toujours au niveau des villages un peu plus difficile, les femmes ou elles sont mères

⁵ Les deux communes sont devenues française en 1947 et leur première élection municipale française a eu lieu en 1949. Sous le régime fasciste elles n'étaient pas leurs dirigeants.

de famille, elles ont la profession, les enfants, c'est difficile de s'investir, ou il faut la retraitée, on trouve pas forcément la personne qui aime ça. Nous étions quatre femmes, après deux ont démissionné entre-temps, donc sur quinze, on était loin de la parité (rire) (...)

- Et au sein de la liste il n'y avait pas d'autres personnes qui étaient intéressées par le poste ?
 - Certainement. Mais le critère aussi demandé, c'était que la personne soit disponible, qu'elle puisse être là puisque le maire est en activité, il fallait quelqu'un soit là quand même, un élu tous les jours en mairie, c'est pas simplement le fait de passer une demi-heure le matin signer, il faut quand même qu'il y ait quelqu'un là. Je répondais à tous ces critères, d'être une femme, d'être disponible. Les autres étaient toutes en activité, c'était pas possible. »⁶

Lorsque deux élues et trois élus démissionnent en cours de mandat, des élections partielles ont lieu en 2013, qui intègrent cinq nouveaux élus d'opposition, dont deux femmes. Depuis 2001, il y a donc un quart de femmes au Conseil municipal de Sogue, quand la moyenne nationale pour les communes de moins de 3500 habitants est de 30%.

Néanmoins, les rares femmes élues ont connu un grand succès électoral. Outre le contexte national, c'est vraisemblablement ce qui soutient la désignation de la première femme adjointe, en 2001 : avec le panachage, le décompte des voix est individuel, et l'usage dans ces villages veut que les « mieux élus » deviennent adjoints. De même, l'élue de 1995 avait été la 2^{ème} mieux élue (*ex aequo* avec le mieux élu de 1989), avec 77% des suffrages exprimés et 58% des inscrits. 2001 est la seule élection lors de laquelle des femmes tiennent une place importante dans le quinté de tête

Tableau 1 Caractéristiques des 5 personnes arrivées en tête des scrutins municipaux de Sogue (1989-2008)

Les 5 personnes mieux élues en :	Hommes/femmes	Liste du sortant / non	Score du 1 ^{er} (sexe entre parenthèses)
1989	5/0	5/0	65% des exprimés et 57% des inscrits (H)
1995	4/1	5/0	85% des exprimés et 65% des inscrits (H)
2001	3/3 (2 <i>ex aequo</i>)	4/1	53% des exprimés et 45% des inscrits (F)
2008	5/0	0/5	54% des exprimés et 49% des inscrits (H)

⁶ Entretien, le 19 novembre 2013.

Les scores des mieux élu-e-s portent la marque de l'élévation du niveau de la concurrence politique à partir de 2001, qui ouvre une brèche pour l'entrée des femmes au Conseil. En effet, en 1989 et 1995, l'intégralité de la liste du maire sortant avait été élue : en 1989, elle ne comportait aucune candidate, sur onze, et une seule, sur quinze, en 1995. Sans doute l'élévation du nombre de mandats en 1995⁷ avait-elle produit un desserrement de la concurrence pour les postes qui rendait possible l'intégration de cette candidate. Ici, l'intensité de la compétition électorale et la représentation des femmes augmentent de concert, quoi que de façon mesurée.

2) *Guède, une féminisation exceptionnelle*

Qui voudrait conclure, à partir du cas de Sogue, au « retard » et au conservatisme des petites communes, *a fortiori* relativement isolées, peuplées de retraités et d'employées, et votant largement à droite et à l'extrême-droite aux élections nationales, verrait le tableau se compliquer en regardant la commune voisine.

A Guède, la première élue, « sans profession », remonte à 1953, soit presque trente ans avant Sogue, et à partir de cette date, plus aucun conseil municipal entièrement masculin n'est élu. Tout au long des années 1950 et 1960, il y a une femme sur dix-sept élus. Au cours des années 1970 et 1980, leur part augmente en même temps que le nombre d'élus municipaux pour atteindre 1/5^{ème} du Conseil. La première femme adjointe est désignée en 1971, c'est une commerçante qui est l'« adjointe spéciale » de son hameau de Saint-Etienne-de-Guède ; elle est la seule conseillère municipale depuis 1959, et le reste jusqu'en 1977.

En 1995, neuf femmes, sur dix-neuf mandats (soit 47%), sont élues. Comme à Sogue, cette élection est aussi celle de l'entrée de l'opposition, communiste, dans le conseil : quatre femmes et un homme en composent les rangs. Autrement dit, presque la moitié des femmes élues (4 sur 9) sont membres de l'opposition. Central au sein de cette dernière, le couple Fedesino, composé d'une secrétaire et d'un agent EDF, tous deux animateurs de la section locale du PCF, reste au Conseil municipal jusqu'en 2008, où ils sont les seuls élus d'opposition.

2001 est l'année de la succession au maire en place depuis 1971, avocat, sénateur, conseiller général, et seul professionnel de la politique de la haute-vallée. Le premier adjoint sortant, boulanger et successeur désigné, devient maire. L'opposition perd deux élus, faisant passer la proportion de femmes à 37%. La « parenthèse enchantée » nationale de 2001 est donc, à Guède, la seule élection où le nombre de femmes élues diminue par rapport à la précédente. En 2008,

⁷ Liée à une reprise à la hausse de l'évolution de la population à partir du début des années 1990, sur laquelle on reviendra.

onze femmes sur dix-neuf conseiller-e-s sont élues, elles composent ainsi presque les deux-tiers du Conseil, et il y a trois adjointes et un adjoint. Les démissions et décès en cours de mandat font qu'avant l'élection de mars 2014, le conseil sortant compte quatre adjointes sur cinq, et huit conseillères pour quinze élu-e-s. Ainsi, une élue sur deux est adjointe.

Le panachage, en vigueur à Guède jusqu'en 2014, fait apparaître le moindre degré de conflictualité de la scène municipale par rapport à Sogue, et un certain légitimisme des électeurs, puisqu'en 1977 et 1989, le maire sortant est le mieux élu, et son 1^{er} adjoint est le second. En 1995 et 2001, c'est le 1^{er} adjoint sortant, qui devient maire en 2001, le mieux élu. En 2008, c'est une femme, ancienne directrice d'école, habitante du hameau de Saint-Etienne, qui est la mieux élue, sans devenir cependant adjointe, contrairement aux usages ; son décès en 2011 met fin à son mandat.

Tableau 2 Caractéristiques des 5 personnes arrivées en tête des scrutins municipaux de Guède (1989-2008)

Les 5 personnes mieux élues en	Hommes/femmes	Liste du sortant / non	Le 1er
1977	5/0	5/0	61% des inscrits et 76% des votants (H)
1989	3/2	5/0	63% des inscrits et 76% des votants (H)
1995	3/2	5/0	44% des inscrits et 58% des votants (H)
2001	2/3	5/0	40% des inscrits et 58% des votants (H)
2008	4/1	5/0	43% des inscrits et 54% des votants (F)

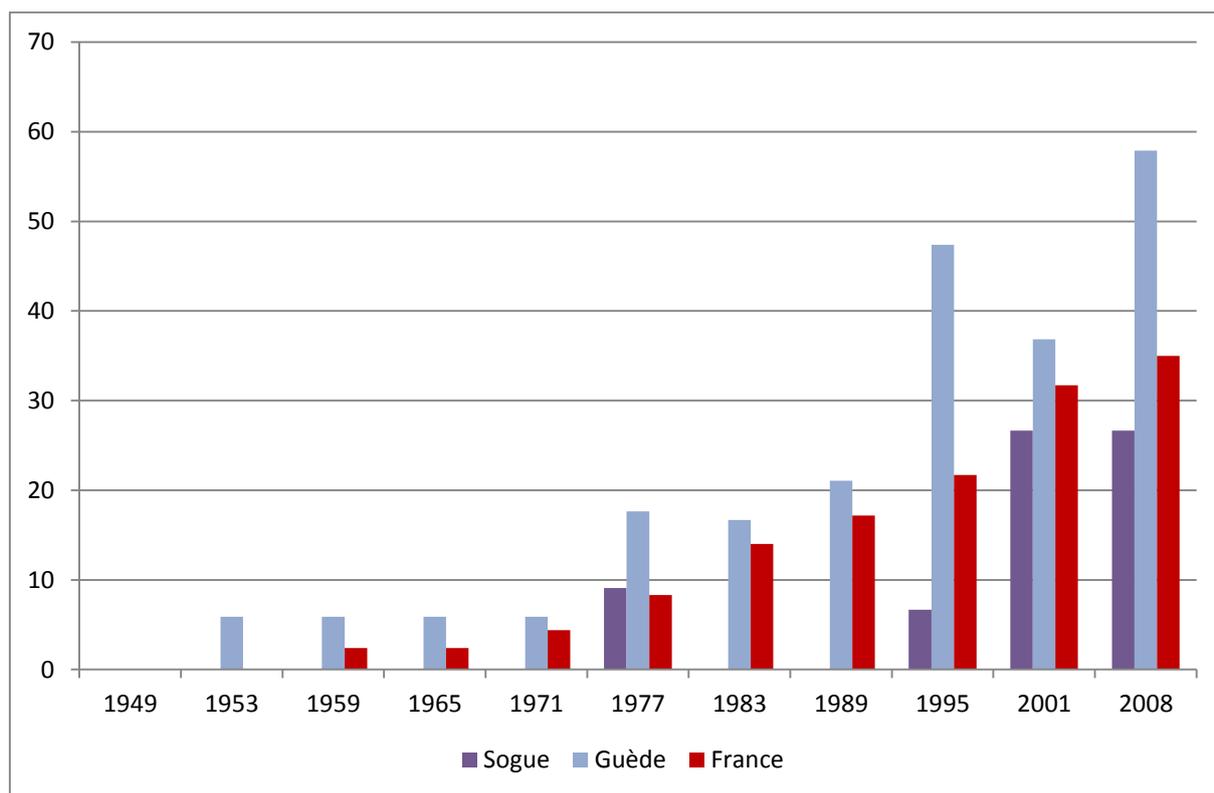
L'élection de 2008 se caractérise par une montée de la conflictualité politique, invisible dans ce tableau car c'est l'équipe sortante qui se divise : trois listes sont présentées, l'une menée par le maire sortant, l'autre par le précédent maire qui se retourne contre son « dauphin », et la troisième d'opposition. A cette même élection, on constate une plus faible proportion de femmes très bien élues, alors que depuis 1989 le quinté de tête était assez paritaire.

En effet, à Guède comme ailleurs, les électeurs ne votent pas moins pour des femmes : c'est l'augmentation du nombre de candidates qui nourrit la féminisation du conseil. En 1977, il y a 4 candidates sur 32, 3 sur la liste du maire sortant et une sur celle, incomplète, de l'opposition. On l'a dit, l'entrée de l'opposition au conseil augmente aussi le nombre de femmes élues : en 1989, la liste du maire sortant avait été élue dans son intégralité et comprenait 4 femmes sur 19. En 1995, il y a un peu plus de la moitié de candidates, toutes listes confondues. Le sortant en présente le double par rapport à 1989, 8 sur 19, soit 42%, et l'opposition présente essentiellement des femmes : 5 sur 6 pour la liste communiste, et une candidate d'opposition indépendante est élue. Cette féminisation de l'opposition se poursuit, quoiqu'amointrie en 2001, où elle présente pour la première fois une liste complète comportant 10 femmes sur 19 ; mais seule l'une d'entre elle est élue, avec deux hommes. En 2008, à nouveau, elle présente 6 femmes sur 12.

Ainsi à Guède, l'entrée au conseil d'une opposition très féminisée, doublée d'une augmentation des candidates de la majorité, peut-être en réaction à cette opposition, entraîne une forte féminisation du Conseil municipal et de son exécutif, supérieure à ce qui est prévu par la loi sur la parité.

Graphique 1 Proportions de femmes élues municipales à Sogue, Guède, et en France (1959-2008, en %) ⁸

⁸ Données France entière à partir de 1959 ; source : Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Dossier-elections-municipales-2014>



B. Les municipales de 2014 ou les effets toujours plus paradoxaux de la loi sur la parité

1) Guède : sortir des femmes pour faire entrer des cadres

Lorsque la loi sur la parité s'applique à Guède en mars 2014, composer une liste avec une moitié de candidates n'est donc une nouveauté ni pour la majorité ni pour l'opposition sortante. De façon révélatrice, « trouver des femmes » ne pose problème qu'à un couple de nouveaux arrivants qui cherche à composer une liste d'opposition alternative après leur rupture avec les élus communistes sortants (Bargel 2015). Le projet de liste commune s'étant défait une semaine avant le dépôt des listes, ces nouveaux arrivants n'arrivent pas à déposer une liste complète et paritaire comme l'exige désormais le mode de scrutin. Les élus d'opposition sortants présentent une liste menée par Patricia Fedesino, élue depuis 1995, - c'est la première fois qu'une femme est tête de liste à Guède - et sur laquelle figurent des femmes qui ont déjà été candidates d'opposition, parmi lesquelles de nombreuses infirmières et aides-soignantes. Bernard Fedesino, qui outre son activité syndicale à la CGT d'EDF, s'est occupé des clubs de foot et de tennis du hameau de Saint-Etienne, explique qu'il leur a été plus facile de trouver des femmes prêtes à s'investir, rencontrées notamment autour des activités sportives de leurs enfants. Ici, la

capacité à « trouver des femmes » révèle les écarts d'intégration dans les réseaux sociaux locaux, et en particulier les réseaux populaires locaux.

Pour l'équipe sortante, reconduite, la loi a pour effet d'évincer des femmes candidates, puis adjointes. Après l'élection, une adjointe sortante est rétrogradée au rang de simple conseillère pour laisser la place au fils du maire, cadre territorial au Conseil général, qui devient deuxième adjoint, le seul adjoint sortant ayant choisi de ne pas se représenter. Cet extrait du journal de terrain témoigne des effets inattendus de la loi :

Lors de la première séance du nouveau conseil municipal, destinée à élire le maire et les adjointe-s, le maire annonce : « Julie voulait lire une déclaration ». Celle-ci se lève et lit un texte préparé : « Adjointe sortante, je redeviens simple conseillère, à cause de la loi sur la parité et de la décision de Jean-Paul. Je me plie à cette décision ». Le maire réagit en expliquant que « ce sont toutes les nouvelles dispositions électorales, ça fait beaucoup de peine de devoir appliquer ces règles, mais ce sont les règles de la République. »⁹

La loi a pour effet paradoxal de faire entrer au conseil et directement dans l'exécutif municipal des hommes d'une quarantaine d'années, plus jeunes et plus diplômés que le reste des élus. Le 4^{ème} adjoint, lui aussi nouvel entrant, est pharmacien hospitalier et cadre de l'hôpital local de la commune. Les oppositions politiques reflètent largement les hiérarchies professionnelles du monde hospitalier. Ces jeunes hommes nouveaux élus, occupant des emplois de cadres et récemment parents, ont été peu visibles durant la campagne. En particulier, l'espace des matinées de marché a été entièrement occupé par des femmes, qui tractaient pour chaque liste, tandis que le maire sortant collait les affiches en voiture.

Au cours du mandat qui s'achève en mars 2014, les deux premières adjointes, infirmière-cadre et directrice d'école primaire retraitées, étaient présentes tous les jours de la semaine à la mairie, comme le maire, boulanger retraité. Les deux autres adjointes étant restauratrices dans le centre bourg, elles sont également très présentes dans la vie quotidienne de la commune. En entretien, la première adjointe sortante (et reconduite) endosse un rôle fait d'absence d'ambition personnelle, de disponibilité quotidienne et d'un goût qu'elle qualifie de féminin pour le social :

« Le mandat d'après, donc c'est Jean-Paul qui a été élu maire, et c'est lui qui m'a demandé d'être sa première adjointe. Là aussi, je voulais pas ! Je voulais pas, je voulais pas, je me voyais pas du tout. Non, vraiment. Par contre, là, je me voyais pas du tout. C'est beaucoup de, vous êtes mêlée à tout, quoi. Je m'en sentais pas capable. C'était vraiment une question de capacité, je me disais je ne suis pas capable.

- Alors qu'est-ce qui vous a décidé finalement ?

- (elle rit) Moi quand on insiste trop je sais pas dire non. C'est une faiblesse de ma part je crois, je sais pas ! Quand on insiste trop je sais plus refuser. (...)

Oui le premier mandat c'était difficile quand même. En plus j'étais toute seule comme... comme femme, après y'avait que des messieurs, les messieurs s'occupaient pas beaucoup de social,

⁹ Notes d'observation, 29 mars 2014.

j'étais un petit peu seule. Là je travaille bien avec [la deuxième adjointe], on travaille bien toutes les deux, on se complète bien. Et puis aussi on s'occupe un peu de tout ce qui est culturel. (...)

- Vous êtes en mairie tous les jours ?
- Tous les matins de 10h à midi, je reviens l'après-midi quand il y a une réunion
- Vous vous voyez tous les jours
- Oui, oui. Monsieur le maire aussi est très présent, c'est vrai qu'on a de la chance. »¹⁰

Comme on l'a vu, c'était également le cas de la 1^{ère} adjointe de Sogue, coiffeuse retraitée, qui était la seule de l'équipe municipale à être présente quotidiennement à la mairie, le maire travaillant sur le littoral. A Sogue comme à Guède, ces adjointes dessinent ainsi un rôle de dévouement quotidien aux administrés et prennent en charge, de façon prioritaire, les dossiers « sociaux » (le Centre communal d'action sociale, les dossiers de demande de logement social, etc.) On retrouve là une division horizontale du travail commune à l'essentiel des institutions élues, qui confie aux femmes les dossiers liés au *care* et aux qualités supposées féminines (Achin et al. 2007; Pini et McDonald (eds.) 2011).

2) *Sogue : les « petites fourmis » restent dans l'ombre*

Si la première adjointe sortante de Sogue tient un rôle très « féminin » (au double sens de majoritairement occupé par des femmes, et de conforme aux qualités réputés naturellement féminines), elle n'en est pas moins la seule à rompre avec la division sexuée du travail de campagne au sein de l'équipe sortante, en participant activement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de campagne. La liste du sortant compte six femmes (sur quinze), et maintient une division du travail de campagne très classique. Lors des réunions publiques, alors que chacun-e prend la parole pour se présenter aux électeurs-trices, le maire sortant fait systématiquement remarquer « l'émotion », « la timidité » des femmes, qu'elles reconnaissent bien volontiers publiquement, alors même qu'en réalité certains candidats sont tout aussi mal à l'aise (ils lisent un texte préparé, baissent les yeux, bafouillent, comme elles) mais que cette gêne est entièrement passée sous silence. De même, lorsque l'équipe passe en revue les listes électorales pour identifier ses soutiens avérés ou potentiels, les élus sortants et les hommes, même non-sortants, ont la prépondérance dans cette opération, à l'exception de la première adjointe sortante qui tient elle aussi une part importante dans l'activation des réseaux et la connaissance des amitiés ou inimitiés locales.

¹⁰ Entretien, 28 novembre 2013

Des femmes tiennent également ce rôle au sein de l'équipe concurrente, mais elles ne sont pas candidates. Trois « femmes de l'ombre », qui ont été élues ou candidates auparavant et bénéficient de ressources sociales et politiques importantes, font campagne, activent les réseaux, « pointent » les listes électorales, sans être candidates. Par contraste, les trois femmes présentes sur la liste sont singulièrement absentes de la campagne et notamment des réunions publiques.

Etant donné l'importance locale de ces femmes « de l'ombre », leur absence de la compétition électorale ne passe pas inaperçue. L'une est la première élue de 1995, qui après deux mandats avait été battue, comme l'ensemble de l'équipe sortante, en 2008. En 2014, elle dit ne pas se présenter à la demande du Conseiller général dont elle est la suppléante depuis 2008 – en application de la loi sur la parité -, qui, malade et âgé, lui a demandé d'être « disponible » pour exercer son rôle de suppléante¹¹. La seconde est l'ancienne tête de liste d'opposition de 2001, qui fait donc désormais campagne contre ses anciens co-listiers. Si elle considère que « tout le monde sait bien que c'est [elle qui a] fait élire le maire actuel », elle ne se présente pas non plus, et conserve son rôle de correspondante du journal local. Enfin la troisième, Marine Cotta, a émergé comme actrice politique élue au cours du mandat écoulé, puisqu'il s'agit de l'ancienne secrétaire de mairie, retraitée en 2010. Elle a été élue dans l'opposition lors des élections partielles de 2013. Comme les deux autres, elle n'est pas entièrement prise dans un rôle féminin de modestie et de dévouement. Comme en témoigne l'extrait d'entretien suivant, elle a manifestement envisagé d'être tête de liste, même si, lorsque je lui pose la question, elle explique :

« J'ai déçu pas mal de personnes de mon entourage mais j'ai dit non, j'ai assez donné. (...) Moi, comme je l'ai dit à plusieurs, j'ai pas d'ambitions personnelles à satisfaire, c'est peut-être très valorisant d'être maire de [Sogue], j'y ai pensé, j'y ai réfléchi, mais après y'a tout le travail, les responsabilités, c'est pas que les responsabilités me fassent peur, mais maire de [Sogue], on est encore plus impliqué, dans les grandes communes vous avez tous les services, ici vous êtes maire 24h sur 24. Et je sais vraiment, de A à Z, ce que c'est. J'ai pas eu envie de m'impliquer comme ça, ça dure six ans. (...) François [le tête de sa liste] regrette de ne pas avoir suffisamment de femmes, Patrick Verdet [le maire sortant] s'en est vanté dans un article, où il se vante d'avoir le double de femmes de son adversaire. Bon là c'est pareil, après on peut pas, moi les personnes qui ont refusé, c'est pas moi qui vais les critiquer, je comprends bien. Après c'est vrai qu'il faut des jeunes, des moins jeunes, des gens qui connaissent différents domaines. (...) Après les femmes elles, elles s'orientent toujours vers le social, les personnes âgées, vous y étiez, là [à la réunion de présentation de la liste concurrente], quand ils expliquent, les enfants... Alors que moi c'est quelque chose qui m'aurait pas intéressée... Le social c'est pas quelque chose qui m'aurait intéressée... C'est pas parce qu'on est femme que, forcément, on a envie d'être dans le social, ou dans les enfants, ou des choses comme ça
- Vous auriez plutôt été aux travaux, aux finances... ?

¹¹ Entretien, 14 avril 2014

- Les finances, oui.
- Malgré tout c'est quand même plus stratégique, dans une équipe...
- Eh oui. Bien sûr. Bien sûr. Moi quand je me suis retrouvée secrétaire, je m'occupais, j'allais sur le terrain, j'ai géré, d'ailleurs l'opposition m'appelait "la mairesse" (elle rit) »¹²

Il n'est ainsi pas impossible qu'elle ne soit pas candidate parce qu'elle a refusé un poste moins important que maire ou adjointe aux finances. C'est en tous cas ce que prétend la rumeur locale, ou encore que la tête de liste lui aurait promis un poste de cabinet avec un salaire mensuel de 4000€ : cette rumeur, par son outrance, marque le caractère incompréhensible de sa non-candidature pour les observateurs locaux. L'incongruité de l'absence de ces femmes de la compétition électorale a également été soulignée par une lettre anonyme, diffusée durant la campagne et attaquant la liste d'opposition, de façon « très bien renseignée », comme l'explique un membre de cette liste, informaticien d'une cinquantaine d'année, installé à Sogue depuis un an :

« Il y a des petites fourmis de l'ombre...

- Chez vous j'imagine qu'il y a Marine Cotta ?

- Bien sûr. Elle fait un travail énorme, énorme. Elle a énormément, elle est d'ici, hein, donc elle a énormément de connaissances. Une autre dame, qui est à la mairie, Catherine, aussi. Et après il y a aussi, je sais plus comment elle s'appelle, je sais plus si c'est Lise ? (...) Elle aussi, euh...

- Ah c'est marrant, c'est des femmes, alors, les trois

- Oui, oui. Et d'ailleurs ça a été mis dans le, dans la lettre [anonyme], il y avait : "très peu de femmes sur la liste. Que deviennent les femmes influentes de la liste ?" et il cite les trois. Là, voilà, elles font en sorte, elles aident (...). Toutes les familles, elles savent, elles ont les numéros de téléphone, soit l'une soit l'autre, "ah oui lui celui-là il est parti, c'est vrai que la dernière fois il a pas revoté, on va essayer de le contacter", voilà »¹³

Le travail relationnel de mobilisation, essentiel dans les scrutins locaux (Briquet 1990), est ici assuré pour l'essentiel par des femmes non-candidates. Ainsi, la loi sur la parité ne s'appliquant pas à Sogue, il y a peu de candidates, et des femmes importantes dans la vie politique de la commune restent dans l'ombre. Au total, il y avait pour le premier tour 8 femmes candidates sur 31 ; 6 personnes sont élues au premier tour, dont la première adjointe sortante. Au second tour, alors que 9 mandats sont à pourvoir, 5 femmes et 14 hommes sont candidats. Le nouveau conseil municipal, dominé par l'ancienne opposition, compte 3 élues sur 15 (soit 20%), dont une d'opposition, et plus aucune adjointe. La proportion de femmes élues et adjointes a ainsi diminué en 2014, à Sogue comme à Guède.

¹² Entretien, 6 novembre 2013

¹³ Entretien, 18 mars 2014.

II. Les logiques sociales et politiques des écarts de féminisation

Comment expliquer de tels écarts de féminisation de la scène municipale de communes par ailleurs assez proches en termes sociaux et politiques, bien avant la loi sur la parité et en la quasi-absence de débat politique sur le sujet ? Les villages partagent un rapport aux partis politiques assez similaires. Les évolutions socio-économiques des villages contribuent également à modeler leur vivier d' « éligibles » (Abélès 1989).

A. Les propriétés du jeu politique local

Les partis politiques jouent un rôle très faible dans la sélection des candidat-e-s pour les élections municipales. Ils peuvent avoir leur mot à dire au sujet des têtes de liste, ces dernières composant ensuite leur liste. De plus, bien qu'ils soient personnellement membres de l'UMP, du PS ou du PC, les têtes de liste ne demandent pas d'investiture partisane, voire s'en distancient pour insister sur le caractère rassembleur de leurs listes, qui de fait comptent une majorité de non-encartés. Ainsi le candidat d'opposition de Sogue a apporté un démenti à un article du quotidien local qui l'avait cité parmi les candidats investis par l'UMP.

En revanche, la présence des partis politiques au niveau local n'est pas étrangère au fait qu'il y a toujours au moins deux listes candidates dans ces villages. A Guède, l'opposition est clairement structurée par le Parti communiste, dont sont membres ses deux principaux animateurs, et le clivage entre les deux listes candidates s'aligne sur un clivage droite-gauche, même si au sein de l'équipe sortante seul le maire et la première adjointe sont membres de l'UMP. A Sogue, cela n'est pas vrai de façon aussi durable, mais c'est le cas pour le mandat qui se termine en 2014, le maire sortant ayant précédemment été, par exemple, candidat aux cantonales avec l'étiquette PS.

Le degré de conflictualité du jeu politique municipal pourrait être une explication aux écarts de féminisation entre les deux villages. P. Norris et J. Lovenduski (1995) ont montré qu'au-delà de l'engagement des partis politiques à promouvoir des femmes, la structure de la compétition politique entre les partis est déterminante pour la représentation politique des femmes. L'intensification de la compétition politique bénéficie aux femmes, d'abord parce qu'en multipliant le nombre de partis qui gagne des sièges, elle augmente également les filières d'accès à un mandat. Ensuite, dès lors qu'un parti présente une proportion importante de femmes à une élection, les autres auront tendance à l'imiter pour ne pas risquer de perdre un avantage dans la compétition électorale (Krook 2006).

Si l'on s'intéresse uniquement aux élections de mars 2014, la situation à Sogue et à Guède contredit ces résultats : la compétition est bien plus tendue à Sogue, qui connaît son second renversement de majorité successif, qu'à Guède où le résultat est peu incertain, et pourtant c'est dans la seconde que la féminisation est la plus marquée. Mais sur une plus longue temporalité, on retrouve ces logiques. A Sogue, avant 2008, la domination sociale et politique des maires est bien établie, ils connaissent une grande longévité et les femmes restent évincés du Conseil municipal. A l'inverse, à Guède, c'est la prise d'importance de l'opposition à partir de 1995 qui entraîne une hausse de la présence des femmes au Conseil, jusqu'à atteindre et dépasser la moitié des élus en l'absence de contrainte légale. Il reste néanmoins à comprendre pourquoi l'opposition est, dès le début, très féminisée à Guède.

B. Evolutions socio-professionnelles et réseaux d'éligibilité

1) Salariées et indépendantes

Le cas du hameau de Saint-Etienne-de-Guède est révélateur de l'intrication des logiques politiques, sociales et sexuées de la représentation politique locale. C'est en effet de ce hameau que sont issus les candidats et les élus de gauche, et les femmes élues, de la majorité comme de l'opposition. En vertu d'un sectionnement électoral valable jusqu'en 2014, le hameau n'élit que 5 conseillers municipaux : à une exception près, c'est dans ce collège électoral que sont élus les conseillers d'opposition. C'est également l'endroit où les élections municipales se déroulent en deux tours, quand la liste du sortant est souvent intégralement élue dès le 1^{er} tour dans le collège de Guède-centre.

Le village de Guède est médiéval, et historiquement peuplé d'agriculteurs, de bergers et de muletiers, puis d'artisans et de commerçants à la faveur de la position frontalière de la commune et des exonérations douanières dont elle bénéficie longtemps. Le hameau de Saint-Etienne se développe pour sa part dans la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle, avec l'arrivée de nombreux ouvriers d'Italie du Sud, pour la construction de la ligne de train (achevée en 1922) puis son exploitation, l'exploitation d'une mine, de carrières et de la forêt, et de l'usine hydro-électrique. Ce hameau est donc historiquement un hameau ouvrier, puis peuplé de salariés à statut (Girard 2011) d'EDF et de la SNCF, et largement syndiqués à la CGT. La SNCF implante également des colonies de vacances tout le long de la ligne, qui accueillent en fait des enfants en internat toute l'année, et fournissent ainsi déjà des emplois tertiaires. Avec la fermeture de la mine, des carrières de pierre, et la chute des effectifs des entreprises publiques, l'activité du hameau décroît à partir des années 1980.

On peut ainsi faire l'hypothèse que les réseaux d'éligibilité sont assez différents à Saint-Etienne qu'à Guède et à Sogue, où l'importance des petites entreprises familiales, liée à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce, renforce vraisemblablement la tendance à choisir le chef d'entreprise et chef de famille pour les représenter. Saint-Etienne rassemble au contraire essentiellement des salariés, récemment arrivés, et on peut suggérer que les femmes y sont moins tenues par leur rôle familial. Si Norris et Inglehart (2003) attribuent ces logiques à l'urbanisation, et à l'individualisation des styles de vie qu'elle entraîne, il semble qu'on puisse également les retrouver en examinant de plus près la diversité et les évolutions des mondes ruraux (Mischi et Renahy 2008; 2013).

2) *Les employées, dans l'emploi et dans la vie politique*

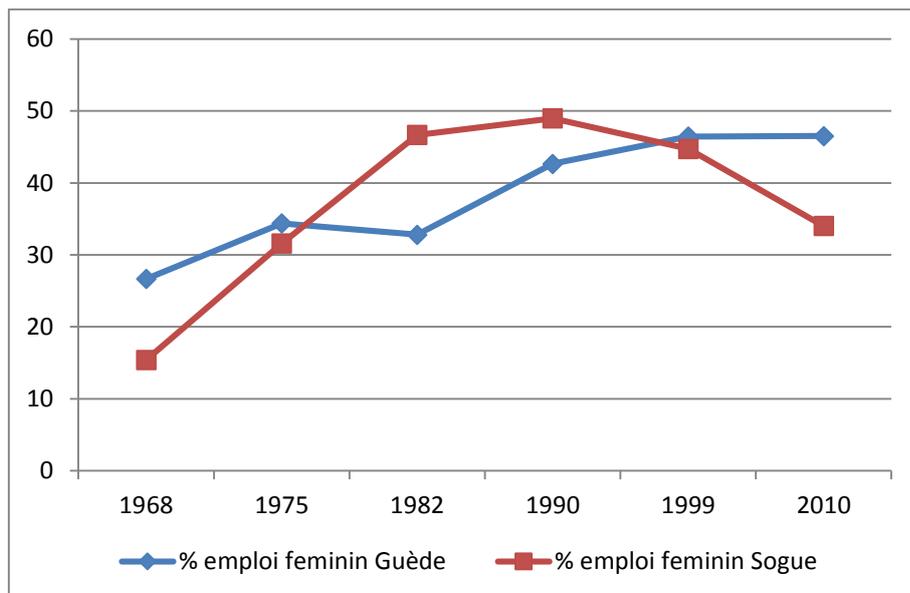
Aujourd'hui, 82% des sogasques (80% des hommes et 86% des femmes) et 80% des guèdasques (73% des hommes et 87% des femmes) qui travaillent sont salariés¹⁴. A partir du début des années 1990, l'ensemble du canton bénéficie des implantations de structures sociales publiques, dont se vante le conseiller général, et que contestent les opposants en regrettant l'absence de reprise des activités industrielles. Ainsi, désormais, l'emploi disponible est essentiellement sur des postes d'employé-e-s (81% des emplois à Guède) concernant les services aux personnes âgées, handicapées, ou convalescentes, largement féminisés. 93% des emplois de Sogue sont dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale ». Ce sont dans l'ensemble des emplois stables : 80% des emplois salariés sont des CDI ou des postes de fonctionnaires (c'est le cas pour le centre de convalescence du CHU), et 80% des temps complets.

Le développement du salariat dans le secteur public hospitalier et para-hospitalier est commun aux deux villages, mais il est bien plus marqué à Sogue, qui ne comptait que 20% d'employés en 1975 quand Guède (bourg et hameau confondus) en comptait déjà 33%. Le caractère plus brutal des évolutions de la structure de l'emploi à Sogue explique peut-être qu'elle provoque davantage de résistances, à la fois dans le travail, et dans la vie politique. Toujours est-il que la tertiarisation de l'emploi ne produit pas les mêmes effets en termes de féminisation de l'emploi dans les deux communes.

Graphique 2. Part de l'emploi féminin à Guède et à Sogue, (1968-2010, en %)¹⁵

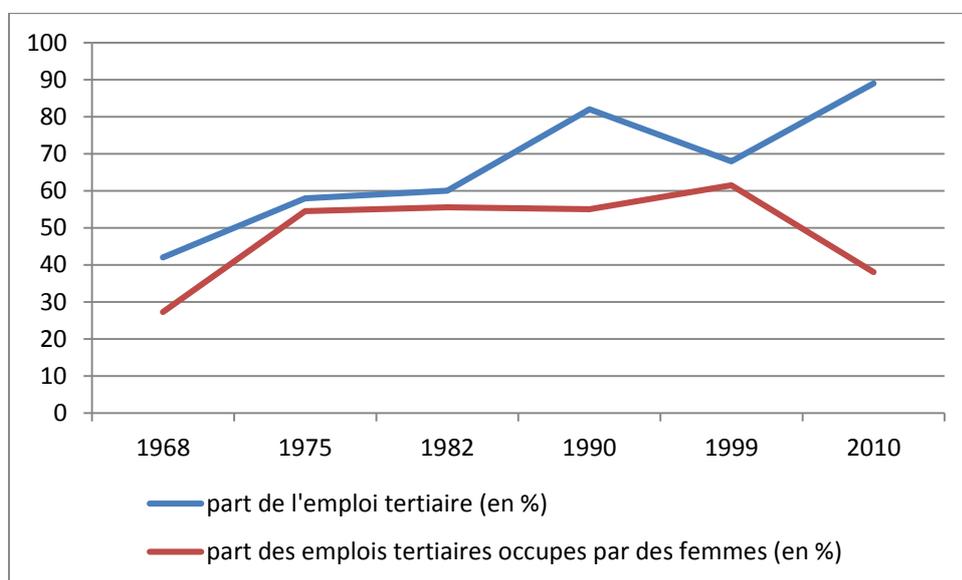
¹⁴ Ces chiffres et ceux qui suivent sont issus du recensement 2010 de l'INSEE.

¹⁵ Ce graphique et les suivants proviennent de l'exploitation des recensements de l'INSEE. Base de données communales du recensement de la population (BDCOM) 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010.



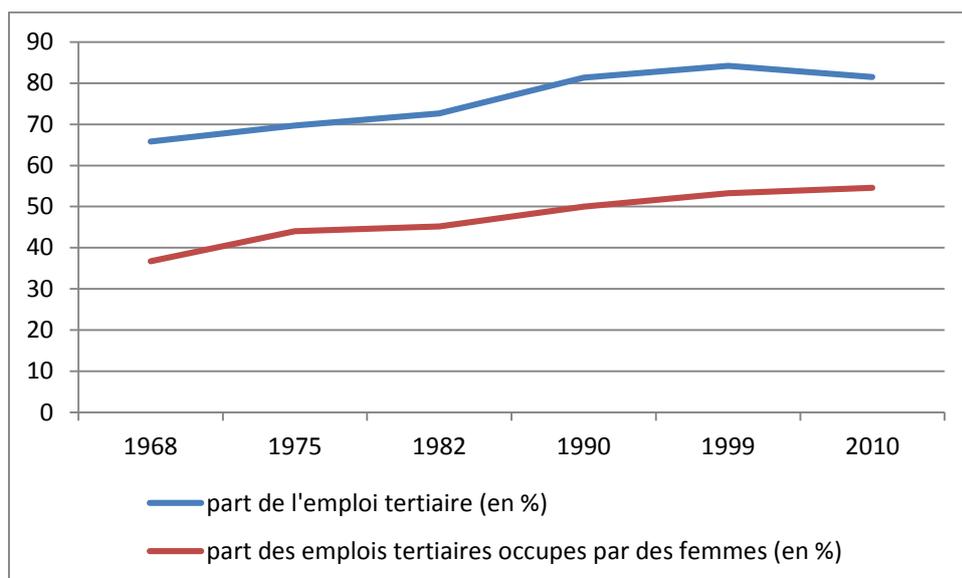
En effet, à Sogué, la féminisation de l'emploi est précoce et rapide, mais ne dure pas : rapidement les hommes occupent les postes d'employés disponibles dans la commune¹⁶. La tertiarisation de l'emploi, qui s'accélère à partir du début des années 1990, correspond à Sogué à un recul de sa féminisation.

Graphique 3. Part de l'emploi tertiaire et de l'emploi tertiaire féminin à Sogué, 1968-2010.



Graphique 4 Part de l'emploi tertiaire et de l'emploi tertiaire féminin à Guède, 1968-2010.

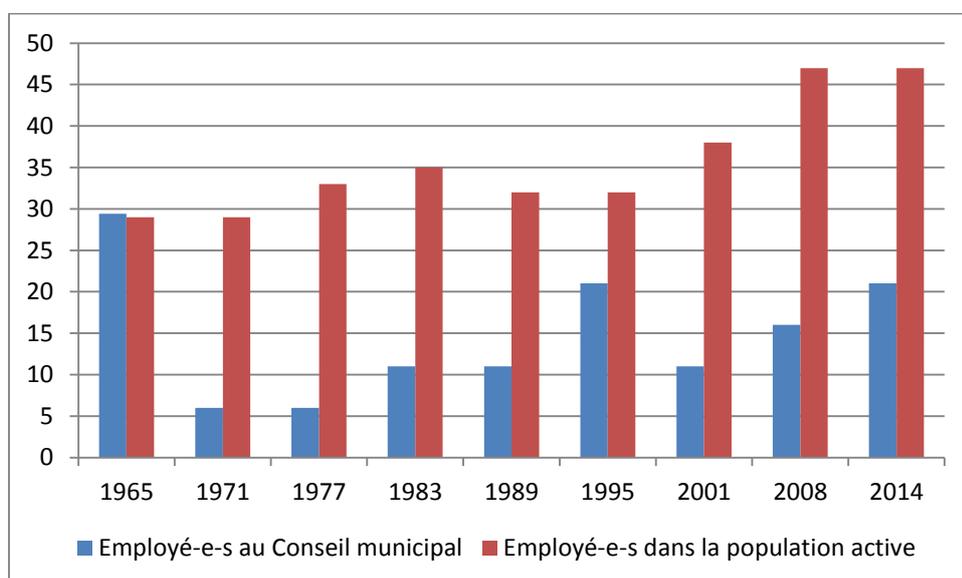
¹⁶ Le graphique 2 concernait la composition de la population active de la commune (qui ne travaille pas nécessairement dans la commune) ; les graphiques 3 et 4 concernent les emplois disponibles sur le territoire de la commune (qui ne sont pas nécessairement occupés par des habitants de la commune)



A Guède, au contraire, tertiarisation et féminisation de l'emploi évoluent de concert. Ainsi, en 2010, l'emploi féminin représente 47% de l'emploi à Guède et 34% à Sogue.

Dans les deux communes, l'augmentation des employées parmi la population active et les emplois disponibles ne se traduit que très peu au sein des conseils municipaux.

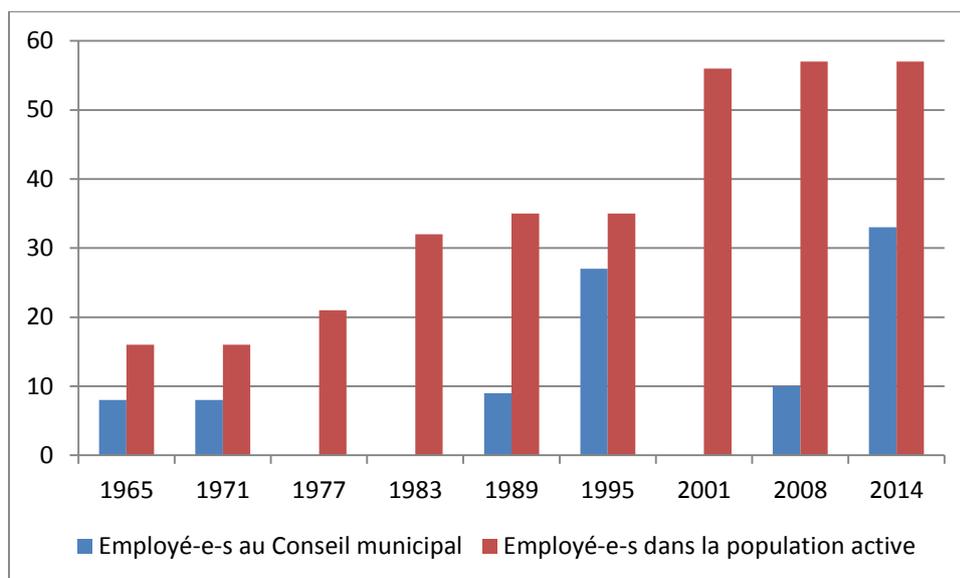
Graphique 5 Proportion d'employé-e-s dans la population active et au Conseil municipal, Guède (1965-2014, en %)



A Guède, la représentation des employées est très nettement atteinte par l'arrivée en 1971 du maire Balacelli, avocat niçois, professionnel de la politique et membre des réseaux médecins départementaux¹⁷. Elle reprend en 1995, quand l'opposition à ce même Balacelli entre au Conseil municipal, on l'a vu.

¹⁷ Jean Médecin, avocat, est maire de Nice de 1928 jusqu'à sa mort en 1965. Il est également député et sénateur de 1932 à 1962, et président du Conseil général de 1951 à 1961. Son fils Jacques lui succède à la mairie de Nice,

Graphique 6 Proportion d'employé-e-s dans la population active et au Conseil municipal, Sogue (1965-2014, en %)



A Sogue, la présence des employés au Conseil est globalement plus basse, mais aussi plus aléatoire. On peut noter qu'elle semble s'améliorer depuis que les employés se sont masculinisés.

Les indépendants, essentiellement des artisans et des commerçants, représentent désormais un cinquième de la population active, et sont présents dans des proportions comparables dans les conseils municipaux. Dans les deux communes, à la sous-représentation des employés répond la sur-représentation des cadres, pourtant largement absents de la population active, mais il faut prendre en compte les élus non-résidents, détenteurs de résidences secondaires dans leurs communes d'élection mais exerçant leur activité professionnelle sur le littoral (Bargel 2016). A Guède, les cadres représentent un peu plus de 5% de la population active depuis le début des années 1980, et 40% des élus en moyenne sur cette même période. A Sogue, les cadres représentent 2% de la population active, et plus d'un quart des élus depuis 2001. Logiques de classe et de sexe se combinent donc ici pour exclure les femmes des conseils municipaux, puisque se féminisent essentiellement des professions populaires, sous-représentées politiquement.

3) *Les professions « éligibles »*

Ces résultats se confirment si l'on inverse le regard pour s'intéresser aux professions des élus des deux communes depuis le milieu du XXème siècle. Du fait de la longévité des élus, les

qu'il conserve jusqu'à sa démission et sa fuite en Uruguay en 1990 suite à des poursuites judiciaires. Jacques est également président du Conseil général de 1973 à 1990, député, et secrétaire d'État au tourisme en 1976.

proportions pour chaque mandat comptent en réalité de mêmes personnes qui effectuent plusieurs mandats. On l'a vu, à Sogue et Guède, les premières femmes élues étaient fortement dotées en capital culturel, le plus souvent enseignantes à différents niveaux. Progressivement, des élues ont émergé des catégories socio-professionnelles dominantes dans la vie politique locale (commerçantes, infirmière-cadre). Seule l'opposition communiste de Guède a massivement recruté au sein des catégories populaires locales, désormais très majoritairement féminisées.

A Sogue, sur les 15 cadres élus depuis 1949, 4 sont des femmes. Il s'agit des trois femmes « de l'ombre » de 2014, élues sortantes, ainsi que d'une clerc de notaire élue en 2014. Sur les douze femmes élues depuis 1949, quatre sont ainsi cadres, l'une est « sans profession », une infirmière, une enseignante retraitée, une coiffeuse retraitée – et je manque d'information pour quatre d'entre elles.

Tableau 3 Profession des élus municipaux de Sogue depuis 1949¹⁸.

	Femmes élues		Hommes élus		Total
		En %		En %	
Agriculteurs	0		14	16	14
Artisans-commerçants	1	8	24	27	25
Cadres	4	33	11	12	15
PI	1	8	6	7	7
Employés	1	8	11	12	12
Ouvriers	0		2	2	2
Info manquante	4	33	21	24	25
Total	12	100	89	100	101

A Sogue, alors que les hommes indépendants (artisans, commerçants et agriculteurs) composent une proportion importante des élus, cette filière ne bénéficie pas aux femmes.

Tableau 4. Profession des élus municipaux de Guède depuis 1949.

	Femmes élues		Hommes élus	Total	
		En %			En %
Agriculteurs	1	4	14	15	12
Artisans-commerçants	6	22	29	35	28

¹⁸ Source des tableaux 3 et 4 : tableaux des élus, archives préfectorales.

Cadres	4	15	23	27	21
PI	3	11	6	9	7
Employés	8	30	8	16	13
Ouvriers	0	0	15	15	12
Info manquante	5	19	5	10	8
Total	27	100	100	127	100

A Guède, contrairement à Sogue, des femmes issues des deux catégories dominantes de l'activité politique, cadres et artisans-commerçants, ont été élues dans des proportions certes inférieures aux hommes mais relativement importantes. De plus, à Guède, le vivier des employées est plus favorable aux femmes qu'aux hommes, ce qui n'est pas le cas à Sogue.

Ainsi, à Sogue, la faible présence de femmes au Conseil municipal est le résultat de plusieurs exclusions : sous-représentation des employées pourtant majoritaires dans la population active, présence croissante des hommes parmi cette population, et choix d'hommes élus pour la représenter au Conseil. Si la sous-représentation des employées est tout aussi marquée à Guède, dans cette commune la profession est représentée par des femmes. Du moins au conseil municipal ; en 2008 le candidat aux cantonales pour le PS, et n°2 de la liste d'opposition en 2014, est un aide-soignant, profession pourtant féminisée à 90%.

Pour compléter le tableau, il faut souligner que les modifications du mode de scrutin (listes bloquées et parité en 2014) ne sont pas les seules évolutions légales qui affectent l'exercice du pouvoir municipal dans ces communes. Au cours de la période étudiée, les prérogatives des élus locaux ont nettement augmenté avec le processus de décentralisation à partir des années 1980. Mais le développement plus récent des intercommunalités, auxquelles de plus en plus d'attributions sont affectées au détriment des communes, marque un mouvement inverse pour les élus des petites communes, largement exclus des structures intercommunales (Vignon 2010; Desage et Guéranger 2011). Il est dans la continuité des relations de domination politique locale où les petits maires ruraux sont largement inféodés aux grands élus du territoire qui maîtrisent en particulier les subventions du Conseil général (Girard 2008). Ainsi, les conseils municipaux des petites communes deviennent paritaires à un moment où les évolutions institutionnelles leur affectent des fonctions en affinité croissante avec des qualités construites comme féminines (disponibilité quotidienne, proximité, social) tandis que les prérogatives budgétaires, de

travaux, etc. sont de plus en plus aux mains de professionnels de la politique siégeant dans des instances intercommunales qui échappent à la loi sur la parité.

ABELES Marc, 1989, *Jours tranquille en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob / Seuil, 365 p.

ACHIN Catherine, BARGEL Lucie, DULONG Delphine et alii, 2007, *Sexes, genre et politique*, Paris, Économica.

ACHIN Catherine et LEVEQUE Sandrine, 2014, « La parité sous contrôle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 204, p. 118-137.

BARGEL Lucie, 2016, « Les “originaires” en politique. Migration, attachement local et mobilisations électorales de montagnards », *Politix*, 2016, n° 113.

BARGEL Lucie, 2015, « D'une mobilisation extraordinaire à une campagne ordinaire. L'effacement de la thématique intercommunale sur les scènes municipales de communes montagnardes » dans Rémy Le Saout et Sébastien Vignon (eds.), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger Levrault.

BARGEL Lucie, FASSIN Eric et LATTE Stéphane, 2013, « Illegitimate affairs: The sex of politics and the politics of sex in French contemporary politics », *Current Sociology*, 2013, vol. 61, n° 5-6, p. 661-676.

BARGEL Lucie, FASSIN Éric et LATTE Stéphane, 2007, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », *Sociétés & Représentations*, 2007, n° 24, p. 59-77.

BIRD K., 2003, « Who are the Women? Where are the Women? And What Difference Can They Make? Effects of Gender Parity in French Municipal Elections », *French Politics*, 2003, vol. 1, n° 1, p. 5-38.

BRIGGS Jacqui, 2000, « 'What's in it for women?' The motivations, expectations and experiences of female local councillors in montreal, Canada and Hull, England », *Local Government Studies*, 2000, vol. 26, n° 4, p. 71-84.

BRIQUET Jean-Louis, 1990, « Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale », *Mots*, 1990, vol. 25, n° 1, p. 23-41.

BRISTOW Stephen L., 1980, « Women councillors — An explanation of the under-representation of women in local government », *Local Government Studies*, 1980, vol. 6, n° 3, p. 73-90.

BRUNEAU Ivan et RENAHY Nicolas, 2012, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012, n° 191-192, p. 48-67.

DAHLERUP Drude (ed.), 2006, *Women, Quotas and Politics*, London ; New York, Routledge, 328 p.

DESAGE Fabien et GUERANGER David, 2011, *La politique confisquée : Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 247 p.

DOLAN Kathleen, 2014, *When Does Gender Matter?: Women Candidates and Gender Stereotypes in American Elections*, Oxford, Oxford University Press, 265 p.

FASSIN Eric et GUIONNET Christine (eds.), 2002, « Dossier “la parité en pratiques” », *Politix*, 2002, n° 60.

GATEAU Matthieu, NAVARRE Maud et SCHEPENS Florent (eds.), 2013, *Quoi de neuf depuis la parité ? : du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 200 p.

GIRARD Violaine, 2011, « Quelles catégories de classement pour l’analyse localisée de la représentation politique ? », *Terrains & travaux*, 2011, vol. 19, n° 2, p. 99-119.

GIRARD Violaine, 2008, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d’un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, 2008, n° 83, p. 49-74.

HOLLIS Patricia, 1987, *Ladies elect: women in English local government, 1865-1914*, Oxford, Clarendon Press, 580 p.

INGLEHART Ronald et NORRIS Pippa, 2003, *Rising tide: gender equality and cultural change around the world*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 226 p.

KROOK Mona Lena, 2006, « Reforming Representation: The Diffusion of Candidate Gender Quotas Worldwide », *Politics & Gender*, 2006, vol. 2, n° 3, p. 303-327.

LOVENDUSKI Joni, 1986, *Women and European Politics: Contemporary Feminism and Public Policy*, Amherst, Univ of Massachusetts Press, 216 p.

MCDONALD Paula et PINI Barbara, 2004, « A Good Job for a Woman? The Myth of Local Government as Family Friendly », *Local Governance*, 2004, vol. 30, n° 3, p. 144-151.

MISCHI Julian et RENAHY Nicolas, 2008, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, 2008, n° 83, n° 3, p. 9-21.

NEYLAND M. et TUCKER D., 1996, « Women in local government » dans Barbara Sullivan et Gillian Whitehouse (eds.), *Gender Politics and Citizenship in the 1990s*, Sydney, UNSW Press.

NORRIS Pippa et LOVENDUSKI Joni, 1995, *Political recruitment: gender, race, and class in the British Parliament*, Cambridge [England] ; New York, Cambridge University Press, 320 p.

PINI Barbara et MCDONALD Paula (eds.), 2011, *Women and Representation in Local Government : International Case Studies*, London New York, Routledge, 216 p.

SANBONMATSU Kira, 2006, *Where Women Run: Gender and Party in the American States*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 264 p.

SENAC-SLAWINSKI Réjane, 2009, « Des quotas légaux et partisans à la parité : panorama des stratégies en Europe », *Informations sociales*, 2009, n° 151, p. 30-39.

VIGNON Sébastien, 2016, « Des maires en campagne(s) », *Politix*, 2016, n° 113, p. 17-42.

VIGNON Sébastien, 2010, « Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs Locaux*, 2010, n° 84, p. 43.

2013, « Dossier “Campagnes populaires, campagnes bourgeoises” », *Agone*, 2013, n° 51.